

LES ETAPES : DE LA CANDIDATURE A L'INSCRIPTION DEFINITIVE

1ère étape : La candidature

Une fois la candidature validée, la Faculté effectue l'admission et envoie un courrier de confirmation d'admission à l'étudiant.

2ème étape : S'inscrire – (inscription administrative)

Au préalable, l'étudiant télécharge l'ensemble des documents explicatifs indispensables pour l'inscription en ligne (la liste des pièces à joindre, notice explicative et règlement, ...).

A partir du 4 juillet 2017 pour les étudiants hors bachelier 2017, l'étudiant se connecte sur le site d'inscription de l'UCO (<http://www.uco.fr/inscriptionenligne>)

Attention : pour les bacheliers 2017, l'inscription en ligne est à faire dès les résultats du bac (à partir du 5 juillet 2017).

A la fin de la saisie de l'inscription en ligne, **l'étudiant édite et signe sa fiche d'inscription**, ainsi que **le garant financier**.

L'étudiant retourne à la Faculté dans une pochette transparente : sa fiche d'inscription en ligne, la liste des pièces à joindre et l'ensemble des pièces justificatives.

3ème étape : Réception des formalités d'inscriptions

La Faculté reçoit la pochette transparente contenant les formalités d'inscriptions, et la transmet au Secrétariat Universitaire (SU).

4ème étape : L'inscription définitive

Le SU contrôle et valide l'inscription administrative puis envoie la carte d'étudiant, la facture, l'échéancier de règlement et 2 certificats de scolarité (entre juillet et septembre).

Le secrétariat universitaire est votre principal interlocuteur pour les questions administratives liées à l'inscription. Nous restons à votre disposition par mail su@ucolareunion.fr ou au 02.62.67.19.03